

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2004 Convocation du 10/12/2004
Compte rendu affiché le : 17/12/2004

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : Mme BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents :

**Objet : Tarifs municipaux 2005
Stationnement nomades**

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux Finances rappelle à l'assemblée l'arrêté municipal fixant les conditions dans lesquelles quelques places pouvaient être proposées aux gens du voyage, sur le terrain de la route du Parc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- DIT qu'à compter du 1^{er} janvier 2005, chaque caravane autorisée à stationner par l'autorité municipale paiera un droit de place journalier de **1,75 euros** dont l'encaissement sera assuré par le régisseur de recettes nommé à cet effet.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 16 Décembre 2004
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 2 février 2005
Publication ou affichage du 3 février 2005
Paul LAFFLY,
Maire